

SUITE À LA DÉCISION DU MINISTÈRE REPORTANT L'EXTENSION DE L'ACCORD MÉTIERS-REPÈRES,

L'ESPRIT & LA MÉTHODE

La décision de reporter fin septembre l'examen de l'extension de l'accord sur les métiers repères du 1er décembre 2006, prise par la Sous-Commission des conventions et accords du Ministère du Travail, le 10 juillet 2007, témoigne -pour le moins- de la prise en compte des réserves émises par le SNES sur l'applicabilité du texte dans sa formulation actuelle.

Elle répond aussi -sur le fond- aux remarques et critiques exprimées depuis la rentrée dernière par le SNES sur la qualité du dialogue social de la branche, dénaturé, dévoyé par des méthodes à la hussarde ne respectant pas le nécessaire équilibre entre les différentes parties prenantes.

Le résultat est là : un accord hâtivement présenté comme « historique » qui devait s'appliquer à partir de ce mois de juillet ne le sera pas avant, au mieux, début 2008 et sera, éventuellement soumis à renégociation.

C'est, conformément à la ligne politique tenue fermement par le SNES dans l'intérêt de l'ensemble du secteur dans sa diversité, la suite logique du non-respect de l'esprit d'un dialogue social de branche véritablement équilibré et respectueux des demandes réellement exprimées par les salariés dans les entreprises, tout en laissant à tous les opérateurs du secteur le temps nécessaire à leur mise en oeuvre. C'est aussi la reconnaissance que nos positions n'avaient rien à voir avec une quelconque querelle des anciens et des modernes, des rétrogrades et des progressistes comme d'aucuns ne se sont pas privés de l'accréditer alors que le SNES, historiquement, est à l'origine de cette négociation.

Pas de combat d'arrière garde, allons de l'avant : les propositions SNES

Le SNES, fidèle à sa vision, maintes fois réaffirmée, d'un dialogue social visant à développer le capital humain pour l'ensemble du secteur au travers de propositions raisonnables et ambitieuses, ne mènera pas de combat d'arrière garde. L'intérêt général exige de nous projeter dans l'avenir. Si l'esprit n'était pas là, il n'y a pas de meilleure manière maintenant de le faire revenir que d'instaurer et d'appliquer une bonne méthode.

C'est là, dans un esprit constructif et responsable qui ne nous a jamais fait défaut, tout le sens de la proposition du SNES d'ouvrir au plus tôt la négociation d'un « accord de méthode » sur le dialogue paritaire au sein de la Branche. Cet accord constituera le cadre préalable indispensable à l'organisation d'une concertation équilibrée avant de proposer un texte à la signature des organisations syndicales de salariés.

Gageons que, conciliant heureusement l'esprit et la méthode, cette proposition du SNES retiendra aussi vite que possible l'assentiment de nos partenaires afin de transformer un coup de frein en coup d'accélérateur d'un dialogue social qui n'a nul besoin de têtes à queue précipités conduisant à des sorties de route et des retards sans insister, outre mesure, sur la nature bâclée d'un texte à bien des égards inapplicable.

C'est dans cette perspective positive qu'il faut inscrire la récente proposition du SNES, exprimée, avant même la décision du Ministère, de négocier un accord cadre sur plusieurs années qui a fait l'objet de notre précédente édition d'« Info Sécurité » spécial salaires 2008-2010. Au-delà des salaires, notre ambition est d'élargir la négociation pluriannuelle à la définition des thèmes à discuter, de leurs priorités. Puisse le SNES être entendu.

Soyez, chers adhérents, convaincus que fidèles à notre ligne et vision sociale partagées, les représentants que vous avez élus continueront à mettre toute leur énergie pour faire aboutir une démarche visant à instaurer et pérenniser une meilleure gestion de cette nécessaire et indispensable valorisation de nos métiers à un rythme acceptable par le marché.

L'été, vous l'avez compris, sera donc studieux. Je vous le souhaite aussi très actif pour chacune de vos entreprises. Bonnes vacances à tous et à très bientôt.

Pour le SNES

Le Président, Jean-Luc Lattuca

LE CONTEXTE DES PROPOSITIONS DU SNES

1/ Qu'est-ce qu'un "Accord de méthode" ?

Un « accord de méthode » vise à inclure au sein de la négociation collective de la Branche, les règles de majorité qui seront applicables dans les négociations des accords de Branche.

Le SNES entend que ce dispositif s'applique aux organisations professionnelles patronales sous la forme d'une concertation préalable entre ces dernières avant toute mise à la signature d'un projet d'accord collectif concernant l'ensemble de la Profession.

2/ Comment le SNES entend-il développer, dans la foulée d'un accord de méthode, la négociation ?

- Dès l'accord conclu : ouverture de négociations sur les sujets rendus obligatoires dans les négociations de Branche (exemple : parité hommes-femmes),

- Ouverture de la négociation d'un accord cadre sur plusieurs années définissant les thèmes à discuter, leurs priorités, l'échelonnement éventuel de leur mise en oeuvre en fonction des capacités d'absorption de leurs coûts par le marché.

- Dans ce cadre : reprise de la discussion sur le contenu d'un accord sur les qualifications applicable et excluant des augmentations spécifiques de la grille des salaires minimaux qui relèvent de la NAO,

- Dans le même temps, négociation de l'accord salarial pluriannuel 2008-2010.



SUIVI METIERS REPÈRES... SUIVI METIERS REPÈRES... SUIVI METIERS REPÈRES...

UN TEXTE PROBLÉMATIQUE ET À REVOIR

L'applicabilité d'un texte est fondamentale à sa réussite sur le terrain.

Le SNES, faute d'avoir été entendu avant, a fait connaître en détail sa lecture critique et constructive de l'accord de branche du 1er décembre 2006 :

Le texte est constitué de fiches descriptives en trop grand nombre, qui segmentent la profession en spécialistes adaptés à un seul emploi, alors que la polyvalence demeure un atout et répond à une vraie demande nécessaire et indispensable. Cette polyvalence et cette "multivalence" sont incontournables pour exercer sur différents postes suivant les

besoins de l'entreprise et de ses marchés. Le secteur de la distribution, client des prestations de sécurité privée, a d'ailleurs, pour ce qui le concerne, au travers de Perifem, fait récemment savoir qu'il rejetait une telle segmentation.

Sans pouvoir aller plus en avant dans l'espace limité des colonnes d'INFO SÉCURITÉ sur l'analyse critique du texte, en résumé, le SNES considère que nous sommes en présence d'un accord dont la mise en oeuvre - phase opérationnelle pourtant essentielle - posera des problèmes difficilement surmontables tant pour les entreprises que pour les salariés qui pâtiront de son application, sans compter les sources de conflits illimitées qui en découleront.

SÉMINAIRE PRATIQUE MÉTIERS REPÈRES

Le premier séminaire de préparation à la mise en oeuvre des métiers repères s'est déroulé le 28 juin 2007 à St-Ouen. Plus d'une trentaine d'entreprises adhérentes du SNES en provenance de toute la France y ont activement participé.

En fonction de la date d'extension éventuelle de l'accord, de nouvelles réunions de travail seraient organisées ultérieurement pour permettre aux cadres et dirigeants des entreprises d'anticiper l'application de l'accord dans les meilleures conditions opérationnelles.



GROUPE DE TRAVAIL CPNEFP SUR L'INGÉNIERIE DES FICHES FORMATION MÉTIERS REPÈRES

La CPNEFP a mis en place un groupe de travail pour, dans le cadre du futur accord de branche sur les métiers repères, élaborer l'ingénierie pédagogique des fiches formation correspondant aux fiches métiers repères.

La première réunion a eu lieu le 9 juillet au siège du SNES et ses travaux préparatoires ont porté sur le planning de travail et son reporting à la CPNEFP ainsi que la méthode de travail du groupe.

Le SNES a désigné pour le représenter deux organismes de formation filiales d'adhérents : en l'occurrence CECYS du groupe GORON et ISIG POINT BLEU du groupe DPSA. De son côté, l'USP a désigné : l'Ecole de la sécurité (SECURIFRANCE) et Sécuriconseil (SECURITAS).

JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE 2007 À BIARRITZ LES 18 ET 19 OCTOBRE 2007 HÔTEL RADISSON



Merci de noter dès à présent dans vos agendas pour être présent à ce rendez-vous professionnel qui abordera tous les enjeux et problématiques du moment impactant l'activité quotidienne et l'avenir de nos entreprises. Programme détaillé et formulaire d'inscription vous parviendront prochainement par mail et courrier du Secrétariat SNES.

Les Journées Professionnelles bénéficient du soutien de l'ensemble de nos partenaires institutionnels et commerciaux.

+ D'INFOS SUR :

www.e-snes.org/label.html



Marque distinctive de PROFESSIONNALISME

Garantie collective et individuelle d'engagement à RESPECTER UN ENSEMBLE DE BONNES PRATIQUES professionnelles, sociales, réglementaires, qualitatives, éthiques, déontologiques, citoyennes, ...